

A5c/ 574 /26

# DECISION PORTANT DÉLÉGATION

## LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret du président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/282/26 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de signature.

### Article 2 :

Les périodes de garde administrative correspondent aux jours et horaires suivants :

- Pour les gardes du week-end : du vendredi 17h au lundi 8h,
- Pour les gardes de la semaine :
  - Du lundi au vendredi de 12h à 14h,
  - Du lundi au vendredi de 18h à 8h,
- Ainsi que les jours fériés tombant en semaine.

Durant les périodes de garde administrative, fixées par le tableau de garde administrative, délégation de signature est donnée aux directeurs désignés ci-après afin de signer l'ensemble des actes réglementaires et individuels liés à l'exercice de la garde de direction :

- Monsieur Mathieu BIJOUX
- Madame Barbara BOURGES
- Monsieur Alexandre CHEVRIER,
- Madame Manon KHALFI,
- Madame Armelle DREXLER,
- Madame Nawal EL ABID,
- Madame Sandra FOUQUOIRE,
- Monsieur Alexis GAUTHERAT,
- Madame Sarah HUSTACHE,
- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN,
- Madame Alexandra JULLIERON,
- Monsieur Laurent KARMUSIK
- Monsieur Jérôme LEFAKIS,
- Madame Sandra LYANNAZ,
- Monsieur Swann MARCHAL,
- Monsieur Franck NATALE,
- Madame Jaëlle PEN--FEUILLETTE,
- Madame Evangeline PERSONENI,
- Madame Véronique SERY,
- Madame Stéphanie TRINIOL,
- Madame Louise VILLENEUVE,
- Monsieur Nicolas WITTMANN,
- Monsieur Daniel STEINMETZ BORNERT.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI  
Directeur Général des H.U.S.

Signé

Copies :

- Equipe de Direction
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au R.A.A.)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC